

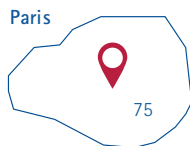
BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Paris



**Jean-Christophe
DUCHON-DORIS**

Président du tribunal
administratif de Paris



Effectifs de la juridiction :

219

personnes dont :

91

magistrats

128

agents de greffe
et aides à la décision

L'année 2023 du tribunal administratif de Paris a été marquée par une nouvelle augmentation (de près de 8 %) des affaires enregistrées (environ 30 000 dossiers) et par une légère hausse des affaires jugées. Si le contentieux du droit des étrangers continue à progresser, il faut relever une hausse significative de la plupart des autres contentieux : contentieux sociaux, de police administrative, d'urbanisme et surtout du contentieux de la fonction publique qui a augmenté de 35 %.

Comme l'année précédente, le tribunal a été saisi d'un nombre considérable d'affaires urgentes (référé). Les référés liberté, en particulier, ont crû de plus de 80 % et s'approchent des 1 100 affaires enregistrées. Ces dossiers concernent des affaires complexes et sensibles – expulsions d'étrangers radicalisés, hébergements d'urgence, interdiction ou restriction des manifestations – qui doivent être jugées en moins de 48 heures.

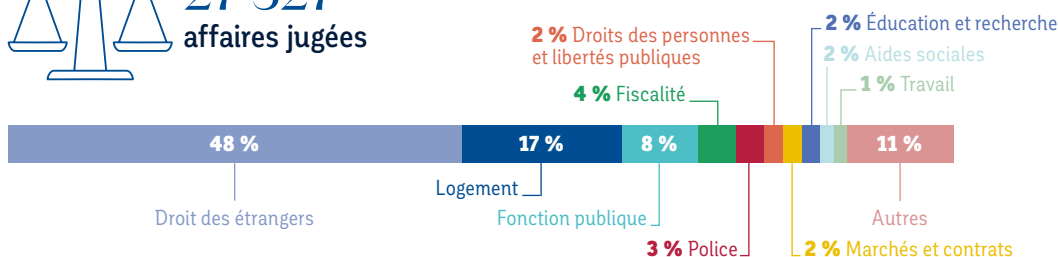
Le tribunal a encore été saisi de dossiers importants, se prononçant par exemple sur l'exécution de l'obligation par l'État de réparer le préjudice écologique dénoncé dans l'Affaire du siècle, sur le renouvellement de la délégation du service public de l'eau par le syndicat des eaux d'Île-de-France, sur la prise en charge de jeunes isolés du parc de Belleville, sur les mesures prises à l'encontre d'une plateforme de vente en ligne, ou encore sur l'interdiction pour menace à l'ordre public de concerts ou de spectacles culturels.

Le tribunal a, cette année tout particulièrement, développé les relations avec des partenaires extérieurs : audience solennelle, rencontre avec les avocats, écrivains, universitaires dans le cadre des clubs fiscal et droit et littérature, rencontre avec des magistrats étrangers, etc. Il a accueilli un nombre toujours plus grand de lycéens, d'étudiants et d'élèves des grandes écoles, désormais encadrés par le nouveau pôle « relations avec les universités », créé pour poursuivre cette politique.

2023 en chiffres



27 527
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.



4 707

affaires jugées en urgence (référés)

- 6 % par rapport à 2022



7 mois et 11 jours

de délai moyen de jugement

+15 jours par rapport à 2022



75,8 %

des recours déposés par téléprocédure

28,1 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,1 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



88

médiations engagées
40 % de taux de réussite